

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

PV n°3 de la réunion du 10.03.17

Présents : Julien VARVOUX, Jean Claude RENON, Luc DERQUE, Jean Marie SARDAIN.

- La commission présente ses sincères condoléances à l'épouse et sa famille suite au décès de Maurice LAURENT, membre de la commission.
- Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs.
- Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départemental d'appel du district de la Charente, dans les conditions de délai (10 jours à partir de la parution du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 103 des règlements généraux de la Ligue du Centre-Ouest . Les droits d'examen devront être joints.
- ❖ Les clubs avaient jusqu'au 31 Janvier 2017 pour se mettre en règle.
- ❖ Une nouvelle réunion au lieu en **JUN 2017**, pour vérifier **le nombre de matchs effectués par chaque arbitre** pour valider le statut.

❖ Examen dossier mutation :

Dossier concernant **M SOUVERAIN Mickael** – demande de mutation en faveur de UA ST SULPICE DE COGNAC.

La commission constatant que M Mickael SOUVERAIN, en provenance du DISTRICT de la VIENNE, justifie d'un changement de résidence à GENTE à compter du 07/12/2016, conformément à l'art 33, ACCORDE sa MUTATION en faveur du club de UA ST SULPICE DE COGNAC à compter du 07/12/2016.

Frais de dossier 35€ au débit du club de UA ST SULPICE DE COGNAC

Reprise du P.V. N°1 du 25/08/2016, Contrairement à ce qu'avait annoncé le candidat arbitre Monsieur Chafik HANINI sa reprise de l'arbitrage pour le club d'AL ST BRICE. Ce dernier n'a pas repris pour la saison 2016/2017.

Devant ce fait la commission va créditer le club de AL STBRICE pour la somme de 35 Euros.

- La liste des clubs charentais de LIGUE en infractions sont publiés sur le PV N° 06 du 10 Février 2017 de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Liste des clubs en infractions au 31 JANVIER 2017 au DISTRICT de la CHARENTE

❖ Clubs en 1^{ère} Année d'infraction :

1^{ère} Division :

US LESSAC : manque 1 arbitre (amende 120 €)

FC NERSAC : manque 1 arbitre (amende 120 €)

CR MANSLE : manque 1 arbitre (amende 120 €)

4^{ème} Division :

BEL AIR: manque 1 arbitre (amende 50 €)

COURBILLAC : manque 1 arbitre (amende 50 €)

ENT GENAC/MARCILLAC/GOURVILLE: manque 1 arbitre (amende 50 €)

ST ADJUTORY: manque 1 arbitre (amende 50 €)

ST AULAIS/CHALLIGNAC: manque 1 arbitre (amende 50 €)

SALLES D'ANGLES: manque 1 arbitre (amende 50 €)

ST MEME LES CARRIERES: manque 1 arbitre (amende 50 €)

SAULGOND: manque 1 arbitre (amende 50 €)

UA VILLOGNON: manque 1 arbitre (amende 50 €)

❖ Clubs en 2^{ème} Année d'infraction :

4^{ème} Division :

FC MA CAMPAGNE: manque 1 arbitre (amende 100 € « 50€x2 »)

L'animateur de la commission,
Julien VARVOUX

Le secrétaire de séance,
Jean Marie SARDAIN

